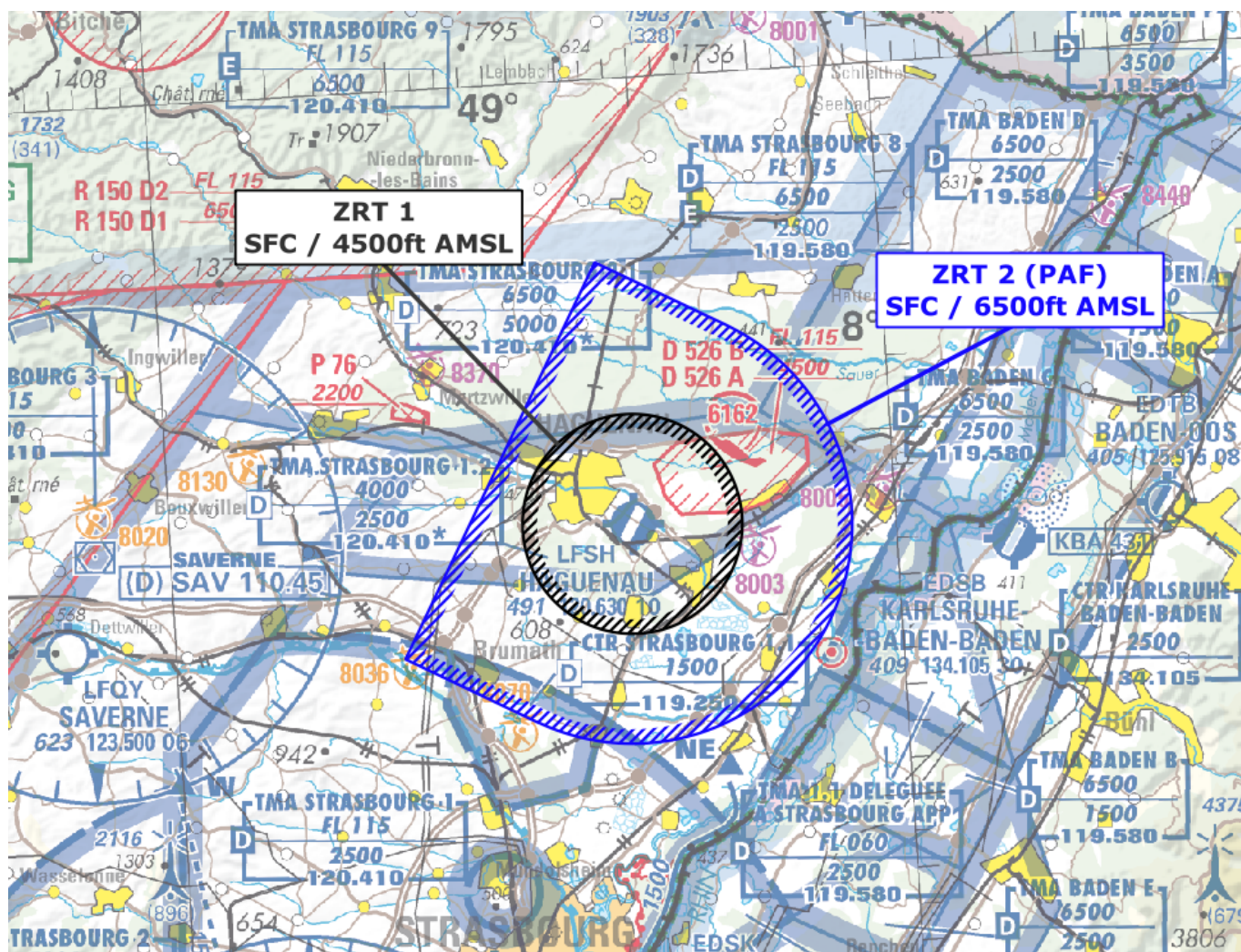


Objet : Création de deux Zones Règlementées Temporaires (ZRT) dans le cadre d'une manifestation aérienne sur l'aérodrome d'Haguenau (67).

En vigueur : Du jeudi 24 septembre au dimanche 27 septembre 2026

Lieux : FIR : REIMS LFEE - AD : HAGUENAU LFSH

ZRT 1 ET ZRT 2 (PAF)



Extrait carte 1/500 000 IGN - Édition 2026

ACTIVITÉ

Manifestation aérienne avec présentation de la Patrouille de France

DATES ET HEURES D'ACTIVITÉ	
Activables 24-27 septembre 2026 : 0800-1900	
ZRT 1 - Du 25 septembre 2026 à 0700 au 27 septembre 2026 à 1900 - <i>Tous les jours 07:00-19:00</i>	
ZRT 2 (PAF) - Du 24 septembre 2026 à 0800 au 27 septembre 2026 à 1600 - 24-25 08:00-16:30 26-27 10:00-16:00 <i>Créneau de 01 heure par jour</i>	
INFORMATION DES USAGERS	
Activité réelle connue de	
• STRASBOURG INFO : 136,135 MHz • STRASBOURG APP : 120,410 MHz	
GESTIONNAIRES	
Directeur des vols	
STATUT	
Zones réglementées temporaires (ZRT) qui, lorsqu'elles sont actives, se substituent aux portions d'espaces aériens avec lesquels elles interfèrent.	
CONDITIONS DE PÉNÉTRATION	
CAG / CAM : contournement obligatoire à l'exception : • des aéronefs participant à la manifestation, • des aéronefs autorisés par le directeur des vols, • des aéronefs effectuant des activités militaires, de douane, de police, de recherche et sauvetage, de lutte contre les incendies, du transport médical ayant à intervenir dans le cadre de l'exécution de leurs missions lorsque celles-ci ne permettent pas le contournement de la zone après coordination avec le directeur des vols.	
SERVICES RENDUS	
Services d'information de vol et d'alerte	
LIMITES LATÉRALES ET VERTICALES	
ZRT 1 LIMITES LATÉRALES Cercle de 3Nm centré sur PSN 484749N 0074909E (ARP LFSH) LIMITES VERTICALES SFC / 4500 ft AMSL	ZRT 2 (PAF) LIMITES LATÉRALES 48°55'00"N, 007°48'15"E 48°53'04"N, 007°53'33"E Arc horaire de 6Nm centré sur PSN 48°47'49"N, 007°49'09"E 48°42'34"N, 007°44'45"E 48°44'30"N, 007°39'28"E 48°55'00 "N, 007°48'15"E LIMITES VERTICALES SFC / 6500 ft AMSL
ORGANISMES A CONTACTER	
Directeur des vols : 06 01 84 06 85 ou 06 47 34 40 19.	

DISPOSITIONS COMPLEMENTAIRES

Activités suspendues lors de l'activation des ZRT 1 et 2 :

- Aéromodélisme 8058 Haguenau Aérodrome et Voltige 6162 Haguenau.

Activités suspendues lors de l'activation de la ZRT 2 :

- Aéromodélisme 8003 Oberhoffen sur Moder.

Pendant l'activation des ZRT 1 , la zone LF-D 526A OBERHOFFEN ne sera pas active.

Pendant l'activation des ZRT 2 , les zone LF-D 526A et B OBERHOFFEN ne seront pas actives.